

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 14 juin 2021, à 19 h, au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Carole CHEVARIE Cécile CAMIRÉ
M. les conseillers	Mario GAUMONT Daniel CAMIRÉ

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT ABSENTES

M ^{mes} les conseillères	Marie CORBEY Patricia COUETTE
-----------------------------------	----------------------------------

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la trésorière	Claudia DUPUIS (départ à 19 h 17)
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CITOYENS: 3

JOURNALISTE: 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Une minute de silence est observée en mémoire des 215 enfants retrouvés enterrés sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops, en Colombie-Britannique.

2021-06-157

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2021, en retirant le point 7 : « Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Port-Cartier » et en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-06-158

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-159

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2021, TENUE À 12 H

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021, tenue à 12 h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021, tenue à 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-160

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 17 mai 2021 : décisions CP-0521-196 à CP-0521-202 inclusivement;
- 25 mai 2021 : décisions CP-0521-203 à CP-0521-218 inclusivement;
- 7 juin 2021 : décisions CP-0621-219 à CP-0621-241 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-161

DÉPÔT PAR LA TRÉSORIÈRE DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – EXERCICE FINANCIER 2020

Une présentation du rapport de l'auditeur indépendant et un résumé du rapport financier sont faits par la trésorière de la VILLE DE PORT-CARTIER, à la satisfaction du conseil municipal. Le rapport financier complet sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Ville de Port-Cartier pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-162

DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT À DISTANCE DES PERSONNES HABILÉES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-327

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement à distance des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2021-327, soit le règlement concernant la conversion du réseau d'éclairage au DEL et décrétant des dépenses et un emprunt de 617 000 \$ pour en acquitter le coût, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement à distance des personnes habiles à voter pour le règlement n° 2021-327.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-163

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2021-329, INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ et qu'elle en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que, suite au dépôt du projet de règlement, le conseil municipal a modifié l'article 8.3, intitulé « Procédure d'installation »;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, le règlement n° 2021-329 intitulé : « Règlement sur les compteurs d'eau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° 2021-330, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LA POLITIQUE
N° 1018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »**

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2021-330 intitulé : « Règlement modifiant la Politique n° 1018 sur la gestion contractuelle », qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise notamment à remplacer la mention « politique » par la mention « règlement » en faisant les adaptations nécessaires, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017, c. 13) qui prévoit qu'une Politique de gestion contractuelle est réputée être un règlement adopté par la Municipalité conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Ce règlement vise également à prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique, conformément à la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7).

2021-06-164

**ANNULATION – APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS –
RÉFECTION D'UN TRONÇON DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-
MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20210319-01**

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public relatif aux services professionnels pour la réfection d'un tronçon du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet identifié en titre;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 28 avril 2021, une (1) soumission a été reçue pour ce projet, soit celle de FNX-INNOV INC., tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture de soumission;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'ajouter la réfection de certains tronçons au présent appel d'offres, ce qui modifie la nature du projet précité;

CONSIDÉRANT ces nouvelles orientations, le conseil municipal n'a d'autres choix que d'annuler l'appel d'offres susmentionné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE rejeter la soumission reçue en rapport avec le projet relatif aux services professionnels pour la réfection d'un tronçon du boulevard du Portage-des-Mousses et d'annuler, en conséquence, l'appel d'offres faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20210319-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-06-165

**ABROGATION - RÉOLUTION N° 2021-04-124, INTITULÉE
« DIRECTIVES EN LIEN AVEC LA COVID-19 - MESURES À PRENDRE
PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE LORS DE DÉPLACEMENTS HORS DE
LA RÉGION »**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu

D'abroger la résolution numéro 2021-04-124, intitulée : « Directives en lien avec la COVID-19 - Mesures à prendre par les employés de la Ville lors de déplacements hors de la région ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-166

**OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE ET AUSCULTATION DE
CONDUITES D'ÉGOUT – CAN-EXPLORE**

CONSIDÉRANT l'offre de service de CAN-EXPLORE n° 1503, datée du 10 mars 2021, visant les travaux de nettoyage et auscultation de conduites d'égout;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner l'octroi d'un contrat à CAN-EXPLORE visant les travaux de nettoyage et auscultation de conduites d'égout, au montant de 8 100 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de service n° 1503, datée du 10 mars 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics datée du 14 mai 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure, et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-167

**AUTORISATION DE PAIEMENT – NETTOYAGE ET AUSCULTATION DE
CONDUITES D'ÉGOUT – CAN-EXPLORE**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 10 161,25 \$, taxes en sus, à l'entreprise CAN-EXPLORE, en paiement pour le nettoyage et l'auscultation de conduites d'égout, le tout conformément à la facture n° 4917 de cette entreprise, datée du 30 avril 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 14 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-06-168

OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE LA 6^E RUE ET DE LA 8^E RUE – FNX INNOV INC.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme FNX-INNOV INC. n° F2100119-L-145, datée du 14 mai 2021 pour la réalisation d'une étude géotechnique sur les 6^e et 8^e Rues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'octroyer un contrat pour des services professionnels à FNX-INNOV INC. visant la réalisation d'une étude géotechnique sur les 6^e et 8^e Rues, au montant de 19 990 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette firme datée du 14 mai 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 17 mai 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-169

AUTORISATION – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE – GESTION DES CAMPINGS – BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 5 000 \$, à l'organisme BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC., afin de pourvoir au paiement de salaires additionnels pour la gestion du Camping de l'Île Patterson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-170

ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL GIRARD-VACHON – PROJET N° VPC-SLC-AB-20210415-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adjuger au seul soumissionnaire, soit TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., ayant obtenu le pointage final de 98,67 au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, le contrat de fourniture de mobilier urbain pour l'aménagement du sentier multifonctionnel Girard-Vachon, faisant l'objet du projet numéro VPC-SLC-AB-20210415-01, au montant de 26 122 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 13 mai 2021, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'au rapport et à la recommandation du comité de sélection datés du 20 mai 2021;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-171

AUTORISATION – STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF AU BUREAU MUNICIPAL DE RIVIÈRE PENTECÔTE LE 21 JUIN 2021 – COURSE DE 1 000 KM AFIN D'AMASSER DES FONDS POUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – M. PATRICE DOMINIQUE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser M. Patrice DOMINIQUE à stationner son véhicule récréatif sur le stationnement du bureau municipal de Rivière-Pentecôte pour une nuit, le 21 juin 2021, dans le but de réaliser une course de 1 000 km et d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-172

AUTORISATION – TENUE D'UNE COLLECTE DE FONDS À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 138 ET RUE DE SHELTER-BAY – CENTRAIDE DUPLESSIS INC. – 7 OCTOBRE 2021

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur, le comité organisateur de CENTRAIDE DUPLESSIS INC. à tenir une collecte de fonds à l'intersection de la route 138 et de la rue de Shelter-Bay, à Port-Cartier, le 7 octobre 2021, de 7 h à 9 h et 11 h 30 à 13 h 30, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin d'effectuer l'activité « Tous unis pour Centraide », le tout conformément à la demande présentée à la Ville le 20 mai 2021;

QUE le comité organisateur de CENTRAIDE DUPLESSIS INC. soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE demander au comité de prévoir la remise d'un coupon à remettre à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-173

OCTROI DE CONTRAT – MODÉLISATION DE SCÉNARIOS ALTERNATIFS – PROJET DE STABILISATION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS – LASALLE NHC INC.

CONSIDÉRANT la soumission de LASALLE NHC INC. n° 08006024, datée du 17 mai 2021, visant la modélisation de scénarios alternatifs pour le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner l'octroi d'un contrat à LASALLE NHC INC. visant la modélisation de scénarios alternatifs pour le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois, au montant de 23 540 \$, taxes en sus, conformément à la soumission n° 08006024, datée du 17 mai 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics datée du 25 mai 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure, et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-174

**OCTROI DE CONTRAT – PROTECTION DU SECTEUR DE LA PLAGES
ROCHELOIS (INTERVENTION D'URGENCE) – FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT la soumission de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS n° 532970222101, datée du 27 mai 2021, visant les services professionnels pour le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat à la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS visant les services professionnels pour le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois, au montant de 20 000 \$, taxes en sus, conformément à la soumission n° 532970222101, datée du 27 mai 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics datée du 31 mai 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure, et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-175

**OCTROI DE CONTRAT – INSPECTION DU QUAI DE RIVIÈRE-
PENTECÔTE – NORDA STELO**

CONSIDÉRANT la soumission de NORDA STELO n° 120329.001, datée du 3 juin 2021, visant l'inspection du quai de Rivière-Pentecôte;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner l'octroi d'un contrat à NORDA STELO visant l'inspection du quai de Rivière-Pentecôte, au montant de 23 800 \$, taxes en sus, conformément à la soumission n° 120329.001, datée du 3 juin 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics datée du 3 juin 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure, et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-176

OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION DE DONNÉES PAR PLONGÉE SOUS-MARINE POUR L'INSPECTION DU QUAI DE RIVIÈRE-PENTECÔTE – BOUCHARD & BLANCHETTE MARINE LTÉE

CONSIDÉRANT la soumission de BOUCHARD & BLANCHETTE MARINE LTÉE n° OS-21-111, datée du 3 juin 2021, visant l'acquisition de données par plongée sous-marine pour l'inspection du quai de Rivière-Pentecôte;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner l'octroi d'un contrat à BOUCHARD & BLANCHETTE MARINE LTÉE visant l'acquisition de données par plongée sous-marine pour l'inspection du quai de Rivière-Pentecôte, au montant de 20 000 \$, taxes en sus, conformément à la soumission n° OS-21-111, datée du 3 juin 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics datée du 3 juin 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure, et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation**2021-06-177****AUTORISATION DE PAIEMENT – INSTALLATION D’UN SYSTÈME D’ÉVACUATION AU BARRAGE DES PIONNIERS – PROJET N° VPC-STP-SPI-20200508-01 – FNX-INNOV INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 6 425,00 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 642,50 \$, taxes en sus, à l’entreprise FNX-INNOV INC., en paiement pour le contrat quant aux services professionnels pour l’installation d’un système d’évacuation au barrage des Pionniers, faisant l’objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20200508-01, le tout conformément à la facture n° 392629 de cette entreprise datée du 18 mai 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.**2021-06-178****MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE MAI 2021**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D’approuver le mouvement du personnel en mai 2021, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

TREMBLAY, Mélanie	Concierge temporaire	2021-05-17
SARAZIN, Damien	Inspecteur en bâtiments	2021-05-24

TERMINAISON

LAURIN, Félix	Pompier à temps partiel	2021-04-26
CHOUINARD, Jennifer	Pompière à temps partiel	2021-04-26
PORLIER, Martin	Pompier à temps partiel	2021-04-28
NADEAU, Jean-Philippe	Pompier à temps partiel	2021-05-25

EMBAUCHE – ÉTUDIANTS

DESCHAMBAULT, Nicolas	Moniteur aux activités sportives	2021-05-12
DESROSIERS, François	Moniteur aux activités sportives	2021-05-12
LAVOIE, Alex	Moniteur aux activités sportives	2021-05-12
VAILLANCOURT, Jérémy	Moniteur aux activités sportives	2021-05-12
DUPONT, Noémie	Coordonnatrice - Écolo-Jour	2021-05-22
BACON, Émilie	Préposée à la tonte des pelouses	2021-05-25
DESCHAMBAULT, Rosalie	Monitrice - Écolo-Jour	2021-05-22
FORGUES, Félix	Préposé à l'aménagement urbain	2021-05-25
NORMAND, Yanick	Préposé à la tonte des pelouses	2021-05-25
BEZEAU, Emmy	Préposée à l'aménagement urbain	2021-05-26
VIGNEAU, Laurianne	Préposée à l'aménagement urbain	2021-05-26
BOUCHARD, Adam	Préposé à l'aménagement urbain	2021-05-31
GAGNÉ, Maxim	Préposé à l'entretien des terrains	2021-05-31
VERREAULT, Raphaël	Préposé à la tonte des pelouses	2021-05-31

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-06-179

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution ;

DE nommer M. le conseiller Mario GAUMONT pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021 ;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAUT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-180

AUTORISATION – ANNULATION DE LA SERVITUDE INSCRITE AU REGISTRE FONCIER SOUS LE N° 43 286 – LOT 4 692 920 – 45, AVENUE PARENT

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier consente, en autant que requis par le propriétaire du lot 4 692 920, du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay, à mettre fin à la servitude inscrite sous le numéro 43 286 au Registre foncier, livre foncier de la circonscription foncière de Saguenay en ce qui concerne ledit lot, le tout conformément aux conditions précisées à la recommandation du Service du greffe en date du 2 juin 2021 et sous réserve qu'un projet d'acte soit soumis à la Ville;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout acte ou contrat utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution; le tout, sans aucune admission et sous toutes réserves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-181

ÉLECTIONS 2021 – VOTE PAR CORRESPONDANCE – ÉLECTEURS ÂGÉS DE 70 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après: le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-182

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 10 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01 – DEXTER QUÉBEC INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 38 750 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 875 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement du décompte progressif n° 10 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20200320-01, le tout conformément au décompte n° 10 daté du 30 avril 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 25 mai 2021, **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-06-183

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60706364

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 39 132 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 913,20 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60706364, datée du 19 mai 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-184

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60701394

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 57 436,25 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 5 743,63 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60701394, datée du 14 avril 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 25 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-185

AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE USAGÉE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AE-20200528-01 – J.A. LARUE INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 55 000 \$, taxes en sus, à J.A. LARUE INC., en paiement pour le contrat de fourniture d'une souffleuse à neige détachable usagée pour le Service des travaux publics, projet n° VPC-STP-AE-20200528-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} juin 2021;

DE préciser que le coût de cette acquisition sera puisé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-06-186

**ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE
POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROJET N° VPC-SI-AV-
20210421-01**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit FERRO AUTOMOBILES INC., le contrat visant la fourniture d'une camionnette pour le Service de sécurité incendie, projet n° VPC-SI-AV-20210421-01, pour une somme de 61 620 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service de sécurité incendie en date du 31 mai 2021;

DE préciser que le montant de cette acquisition sera puisé à même le fonds de roulement;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-06-187

PROLONGATION – CONTRAT DE TRAVAIL – SERVICE DU GREFFE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE prolonger le contrat de travail de M^e Ariane CAMIRÉ en support au Service du greffe jusqu'au 1^{er} octobre 2021 le tout conformément aux termes et conditions énoncés au projet de contrat soumis au conseil municipal en date du 3 mai 2021;

DE nommer Me Ariane Camiré à titre d'assistante-greffière conformément à l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)* afin de lui permettre d'exercer les droits et pouvoirs nécessaires à l'exécution de ce contrat;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
le maire ayant exercé son droit de vote.**

2021-06-188

**DON – JOURNAUX – SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE
PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE faire don à LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER de certains journaux « Le Port-Carquois » et « Le Nord-Côtier » détenus par la Ville de Port-Cartier et qui ne lui sont plus d'aucune utilité, conformément à la recommandation verbale du Service du greffe en date du 14 juin 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-06-189

APPROBATION – PERMIS N° 2021-00011 EN ZONE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – IMMEUBLE DU 48, AVENUE PARENT

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'accepter la demande de permis en zone de PIIA concernant la réalisation d'une sortie de secours extérieure en marge de recul avant et latérale, conformément au Code national du bâtiment, en composite gris et en aluminium blanc, ainsi que les travaux de peinture sur la roulotte extérieure aux fins d'agencement avec le bâtiment principal situé au 48, avenue Parent, selon les recommandations soumises par le comité consultatif en urbanisme (CCU) à cet égard, le 9 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-190

APPROBATION – PERMIS N° 2021-00012 EN ZONE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – IMMEUBLE DU 11, RUE DES PINS

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter, en partie, la demande de permis en zone de PIIA concernant la modification du revêtement extérieur en vinyle de couleur blanc du bâtiment complémentaire situé au 11, rue des Pins, selon les recommandations soumises par le comité consultatif en urbanisme (CCU) à cet égard, le 9 juin 2021 en excluant l'ajout d'un mur intimité de la galerie en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-191

APPROBATION – PERMIS N° 2021-00013 EN ZONE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – IMMEUBLE DU 15, RUE DES PINS

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter la demande de permis en zone de PIIA concernant l'aménagement d'une terrasse extérieure et la réalisation d'une clôture opaque en bois, conformément aux documents fournis au CCU, quant à l'immeuble situé au 15, rue des Pins, et selon les recommandations soumises par le comité consultatif en urbanisme (CCU) à cet égard, le 9 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-06-192

APPROBATION – PERMIS N° 2021-00014 EN ZONE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – IMMEUBLE DU 32, RUE PLANTE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'accepter la demande de permis en zone de PIIA concernant les travaux de peinture de teinte foncée sur les galeries de l'immeuble situé au 32, rue Plante, selon les recommandations soumises par le comité consultatif en urbanisme (CCU) à cet égard, le 9 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-193

APPROBATION – PERMIS N° 2021-00015 EN ZONE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – IMMEUBLE DU 40, AVENUE PARENT

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'accepter la demande de permis en zone de PIIA concernant les travaux de rénovation de la toiture de l'hôtel de ville, situé au 40, avenue Parent, en bardeau d'asphalte rouge, selon les recommandations soumises par le comité consultatif en urbanisme (CCU) à cet égard, le 9 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-06-194

ADJUDICATION DE CONTRAT – TAMISAGE ET CONCASSAGE DE MATÉRIAUX SECS – PROJET N° VPC-STP-ST-20210505-01

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, ENTREPRISES R. & G. ST-LAURENT INC., le contrat de tamisage et concassage de matériaux secs, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-ST-20210505-01, pour un montant total de 126 819,52 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 8 juin 2021, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 11 juin 2021;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Suite au récent décès de madame Parise Ringuet, il tient à la remercier et souligner publiquement son implication pendant plus de 41 ans au sein de l'OFFICE MUNICIPAL DE L'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER à titre de bénévole.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

À l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées qui aura lieu demain le 15 juin, il invite les citoyens à être solidaires à cette cause. Il souligne l'importance de la bienveillance envers ces personnes et invite à dénoncer toute situation problématique.

Tel que constaté au cours de la séance, il rappelle que la Ville travaille toujours sur le projet de la plage Rochelois.

Pour ce qui est du dossier d'Arbec, le dossier avance et certains signes sont encourageants pour souhaiter une reprise du travail. Il espère que l'usine pourrait redémarrer dans les prochaines semaines.

Il félicite le Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ pour la négociation et la signature de la convention collective d'ArcelorMittal. Il félicite également la partie patronale pour ce dénouement et souligne l'effort fait afin de diminuer le « fly in fly out ».

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Informe les citoyens qu'un nouveau conseil d'administration a été formé à l'assemblée générale annuelle de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER. Il souligne l'implication et la nomination des treize sièges comblés.

De plus, dans le cadre du projet éolien d'Apuiat, il invite les citoyens à participer aux séances virtuelles d'informations qui seront tenues sur zoom du 14 au 18 juin.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CÉCILE CAMIRÉ

Informe les citoyens que, suite aux investissements faits à l'île Patterson pour y aménager dix-sept emplacements de camping, l'utilisation de ces sites de camping est dorénavant payante. Les frais sont de 26 \$ par nuitée.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

N'a rien de spécial à souligner.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CAROLE CHEVARIE

Souligne que la station de Ski Gallix a terminé la saison avec un léger surplus et que la saison s'est bien déroulée dans son ensemble selon son directeur général.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

2021-06-195

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 14 juin 2021 soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière**

NDC/lal/bb

**Alain THIBAUT
Maire**